Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260605-2026047-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 5 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026	
Date de la convocation : 28 mai 2026 Date d'affichage : 28 mai 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 17 **Nombre de votants** : 19
L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Marine MAHIEU	**Absents** : **Absents excusés :** Mr Elie JOUIN, Mr Hugo ROUSSELON **Pouvoir** : Mr Vianney LOUAPRE pour Mr Elie JOUIN Mme Marie LAVRILLOUX pour Mr Hugo ROUSSELON

➢ 2026-047/CONSEIL MUNICIPAL/Règlement intérieur/Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Considérant l'installation du Conseil Municipal lors de sa séance du 20 mars 2026 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2026/2032,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de GAHARD pour la mandature 2026/2032.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX